

PE-24 PLANS

Architecture et structure

Caractéristiques requises

Le constructeur doit être en mesure de fournir les plans d'architecture et de structure pour le projet à construire.

Selon le Code :

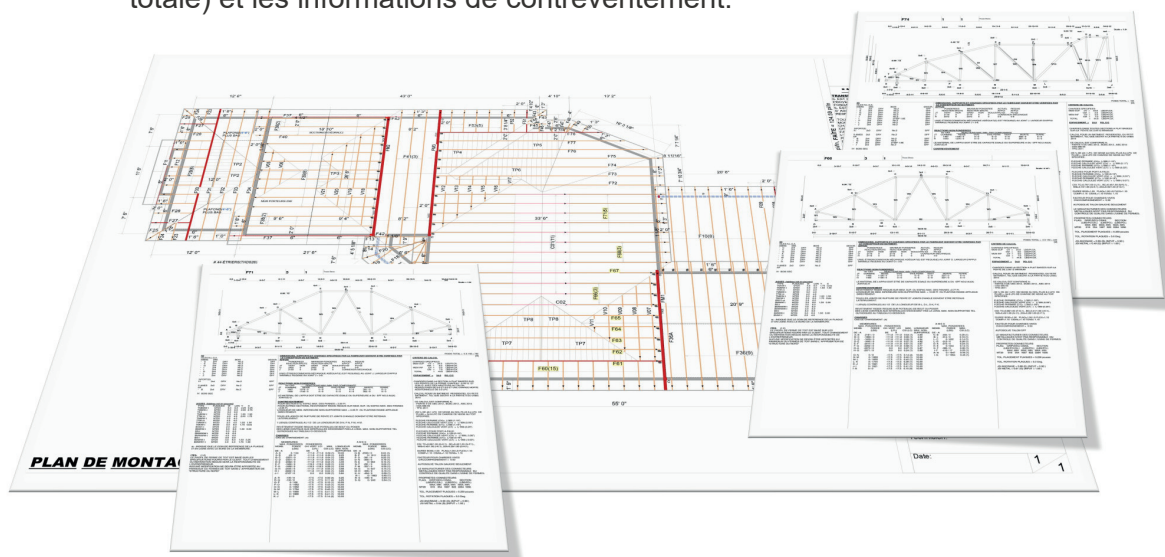
- Sans objet.

PRATIQUE D'EXCELLENCE :

- ✓ Fournir les plans – architecture et structure

NOTE : Cette pratique concerne un projet à construire qui n'est pas visé par l'article 87 du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (Soit : 5 parties privatives et moins, détenu en copropriété divise ou non).

- Fournir les plans d'architecture complet (plans, coupe et détails) émis pour permis ou pour construction.
- Fournir les plans de structure :
 - Fournir les plans de montage et les dessins d'atelier du fabricant : Pour les planchers (poutres et poutrelles) comprenant entre autres les dessins, les critères de conception (surcharge et charge totale) et les informations de contreventement;
 - Fournir les plans de montage et les dessins d'atelier du fabricant : Pour les fermes de toit comprenant entre autres les dessins, les critères de conception (surcharge et charge totale) et les informations de contreventement.



Voir :

FT-9.23.14.-01 – Contreventement permanent des fermes de toit